

NOTRE GAMME

DE FORMATIONS COURTES

ÉCONOMIE - GESTION - MÉCANIQUE
PRODUCTION - INFORMATIQUE
ÉLECTRONIQUE - COMMUNICATION
LANGUES - COMMERCE - VIGNE & VIN
SCIENCES HUMAINES - DROIT - SANTÉ
PHYSIQUE - CHIMIE - MATHÉMATIQUES
SCIENCES VIE TERRE ENVIRONNEMENT

- Des formats courts : 1 à 10 jours
- Des modalités compatibles avec les contraintes de la vie active : durées, rythmes et horaires adaptés ; formations partiellement à distance
- Des formations qui correspondent chacune à un bloc de compétences cohérent et directement utilisable en situation professionnelle
- Des formations qui donnent lieu à la délivrance d'une Attestation validant vos compétences
- Possibilité de valider les acquis (VAE) obtenus grâce à ses actions courtes en vue d'obtenir un diplôme d'université ou un diplôme national
- Des formations sur mesure conçues à votre demande ou en partenariat avec votre entreprise

NOUS RÉPONDONS AUX
EXIGENCES DES PROFESSIONNELS.

Comment financer votre formation ?

- Vous avez plus d'un an d'ancienneté dans votre structure ? Votre formation peut être prise en charge dans le cadre du **plan de développement des compétences** de votre entreprise.
- Que vous soyez salarié ou demandeur d'emploi, votre formation qualifiante peut être financée dans la limite de 150 heures dans le cadre de votre **Compte Personnel de Formation** (sous conditions).
- Vous avez un projet de reprise d'emploi ou de de création d'entreprise ? Pôle emploi peut vous attribuer une **aide individuelle à la formation** pour contribuer au financement de votre formation.
- **La Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle (POEI)** permet d'apporter à un demandeur d'emploi, par le biais d'une formation, les compétences nécessaires pour occuper un emploi pour lequel une offre a été déposée par un employeur à Pôle emploi et non pourvue.

CONTACT :

Service commun de Formations
Continue et par Alternance (SEFCA)
Maison de l'université
Esplanade Erasme - BP 27877
21000 DIJON Cedex
Tél : 03 80 39 51 80
Mail : formation.continue@u-bourgogne.fr

Identifier la formation qui
correspond à vos objectifs :

<http://sefca-services.u-bourgogne.fr>



FOR MAT ION COURTE

MONTER EN COMPÉTENCES !



**ACQUÉRIR
PERFECTIONNER
CONSOLIDER**
SES COMPÉTENCES

La loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » a été promulguée le 5 septembre 2018. Elle transforme la formation professionnelle continue en donnant plus d'autonomie aux actifs pour décider de leur avenir professionnel et de leur formation.

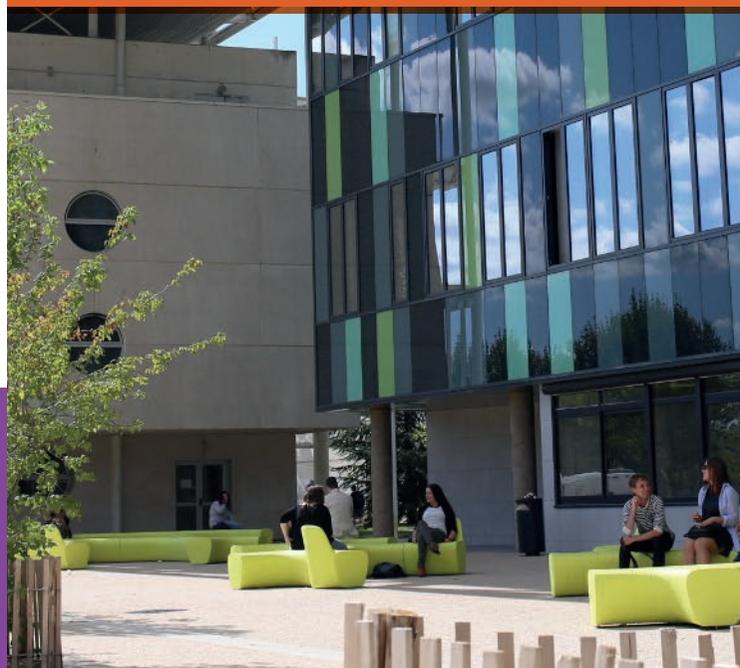
L'université de Bourgogne s'inscrit pleinement dans cette évolution en vous proposant une offre de formations courtes adaptées à vos besoins.

**NOTRE OBJECTIF :
VOUS FORMER TOUT AU
LONG DE VOTRE VIE.**

Une formation courte, c'est la possibilité d'acquérir rapidement de nouvelles compétences directement utilisables dans votre activité professionnelle. Ces sessions de 1 à 10 jours sont compatibles avec votre vie professionnelle. Les cours se déroulent sur le campus de Dijon (ou sur nos sites délocalisés) ou au sein de votre entreprise.



**NOUS POUVONS
CONTRIBUER
À VOTRE ÉVOLUTION
PROFESSIONNELLE.**



**DÉVELOPPER
SON POTENTIEL**

Ces formations sont qualifiantes : à l'issue de la formation, vous serez titulaire d'une attestation validant vos compétences. Vous pouvez combiner plusieurs formations pour construire un parcours à la carte, en fonction de vos acquis et de vos objectifs. Se former à l'université de Bourgogne, c'est l'assurance d'une formation de qualité : des contenus de pointe développés par des enseignants-chercheurs alliés à l'expertise d'intervenants professionnels extérieurs.

